

CHSCTA DU 14 MAI 2020
Alerte des Secrétaires de CHSCT

Madame La Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA

Nous, secrétaires des 5 CHSCT de l'Académie de Poitiers, en conformité avec les nombreux signalements que nous recevons par le moyen du Registre Santé et Sécurité, nous vous alertons quant aux conditions dans lesquelles s'est opérée et s'opère la reprise dans les écoles. Un certain nombre de faits interroge sur la réalité des garanties sanitaires apportées par l'institution en même temps qu'ils mettent en évidence les coûts en termes de santé au travail générés par les conditions de cette reprise.

Les faits :

Ce sont, tout d'abord, les cas de covid-19 avérés dans l'académie, à Chauvigny, tant chez les personnels de l'Education Nationale que chez les personnels des collectivités territoriales, qui rappellent que le virus est toujours là et que le risque sanitaire reste donc majeur. Au-delà du port des masques, et de la mise en œuvre des gestes barrières, une politique de dépistage des porteurs du virus par le moyen de tests s'avère une nécessité.

Le second fait majeur et éminemment problématique concerne les moyens matériels de la prévention. Nombre d'écoles signalent l'absence de gel hydro-alcoolique alors que dans certaines situations (insuffisance des points d'eau, impossibilité pour un enseignant de laisser sa classe) pouvoir en disposer est une nécessité.

Concernant les masques : ces derniers sont arrivés tardivement, ce qui a été générateur de stress et de risques sanitaires. Certains ne sont pas aux normes, d'autres sont non pratiques (avec des galons et non des élastiques), il y a des doutes sur la quantité pour tenir sur la durée. 10 masques par enseignant à raison de 2 par jours, ne représente que 5 jours de fonctionnement, sans compter que certains personnels qui n'en sont pas dotés (les AESH) puisent dans le stock des masques à destination des enseignants. Des directeurs d'école ont dû se déplacer le jour de la pré-rentrée pour aller chercher des masques et parcourir 10 à 15 Kilomètres pour se rendre dans les centres de ravitaillement alors qu'ils avaient en même temps bien d'autres choses à faire toutes aussi prioritaires.

Dans une école, le nettoyage et la désinfection des locaux n'avait pas été faite. Les personnels s'interrogent sur les protocoles de nettoyage, la formation reçue par les agents territoriaux et leur nombre, savoir si ce dernier est suffisant pour répondre aux besoins. La question se pose aussi pour les collèges et les lycées.

Du côté des personnels, les secrétaires des CHSCT de l'académie, alertent à nouveau les autorités académiques sur la situation très tendue des directeurs d'école du point de vue de la charge de travail ou de la charge mentale qui est la leur. Il est impératif qu'ils puissent conserver leur décharge et être remplacés.

La situation des personnels remplaçants est, elle aussi, problématique. La multiplication des lieux d'intervention augmente les risques de contamination, en même temps qu'il faut, aux remplaçants s'adapter à chaque protocole, et parfois les découvrir au pied-levé. Fixer les remplaçants sur un nombre réduit d'écoles est une nécessité.

Le contexte se prête également à une multiplication des conflits :

- Des conflits entre les directeurs d'école et les parents au sujet de l'accueil des enfants
- Des conflits entre les enseignants et leur hiérarchie : il y a eu des pressions de la part de certains IEN, assorties de menaces, pour contraindre les enseignants à ouvrir une école, certains exigent également que le travail à distance se fasse à l'école. Des enseignants se voient refuser des ASA pour garder leur(s) enfant(s) à domicile contrairement à ce qui a été dit, y compris dans le cadre de cette instance. Les secrétaires des CHSCT de l'académie de Poitiers demandent qu'une information très claire soit donnée aux personnels concernant leurs droits et que ces derniers soient intégralement respectés
- Des tensions aussi avec les municipalités au sujet de l'entretien et de l'ouverture ou non des écoles.

Enfin, dans ce contexte à la fois lourd et anxiogène, le fait majeur est aussi celui d'une médecine de prévention sinistrée (1 seul médecin pour 28000 agents) ; situation qui expose le personnel médical à une surcharge de travail sans que cela lui permette pour autant de remplir complètement ses missions, et qui met en danger l'ensemble des personnels qui ne peut bénéficier du suivi dont il a besoin et auquel il a droit.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de soumettre au vote les avis suivants :

N°	Objet	Avis	Réponses de l'administration
1	Test	Le CHSCTA demande qu'une politique de dépistage à grande échelle des cas de covid-19 soit mise en œuvre dans les écoles, les services déconcentrés de l'Etat et les EPLE	
2	Gel hydro-alcoolique	Le CHSCTA demande que les écoles disposent de gel hydro-alcoolique en quantité suffisante et non pas seulement de savon	
3	Masques	Le CHSCTA demande que l'approvisionnement en masque soit améliorée, que les masques soient conformes à la réglementation, que tous les personnels puissent en disposer et que les directeurs d'école n'aient pas à aller les chercher dans des points relais.	
4	Nettoyage et désinfection des locaux	Le CHSCTA demande que les directeurs d'école et les chefs de services puissent connaître les protocoles mis en oeuvre de désinfection des locaux et avoir la garantie qu'ils ont été suivis.	

5	Directeurs d'école	Le CHSCTA demande que les directeurs d'école soient systématiquement remplacés sur leur temps de décharge de façon à en garder le bénéfice.	
6	Remplaçants	Le CHSCTA demande que les remplaçants soient affectés prioritairement sur une école ou à défaut sur un nombre réduit d'écoles connues à l'avance de façon à réduire les risques de contamination en réduisant les déplacements et à permettre aux remplaçants de s'approprier rapidement le protocole sanitaire à suivre dans l'école. Cette préconisation vaut également pour les TZR et les personnels en service partagés.	
7	Travail à distance	Le CHSCTA dénonce les pressions exercées par certains IEN pour que le travail à distance soit réalisé dans les écoles. La souplesse d'organisation doit être laissée aux équipes sachant que le fait de privilégier le travail à domicile, quand cela est possible, fait partie des préconisations pour réduire les risques de contamination.	
8	Autorisation de travailler à distance ou autorisation spéciale d'absence (ASA) pour garde-d'enfant	Le CHSCTA demande que les personnels, IEN et les chefs de service soient bien informés du fait que les enseignants ou les personnels administratifs, qui ne peuvent pas mettre leur enfant à l'école ou qui ne le veulent pas, peuvent bénéficier d'une autorisation de travailler à distance ou bien, si cela n'est pas possible, d'Autorisation spéciale d'absence (ASA).	
9	Attestation de non scolarisation de l'enfant	Le CHSCTA demande que soit précisé qui a autorité à délivrer cette attestation : le directeur d'école bien la municipalité ?	
10	Médecine de prévention	Le CHSCTA demande que l'administration permette le fonctionnement de la médecine de prévention et recrute des médecins en nombre suffisant pour satisfaire aux besoins de l'académie. Le CHSCTA demande qu'un plan précis et détaillé, de reconstruction du service de médecine de prévention, dans ses aspects à la fois bâtimentaires, humains, et organisationnels, soit intégré au programme annuel de prévention et présenté au CHSCTA dédié à ce sujet. Le CHSCTA demande que ce plan tienne compte des remarques qui ont été faites par	

		<p>les médecins actuels de prévention, des besoins de l'académie et des recommandations des Orientations Stratégiques Ministérielles. Une enquête sur la situation de ce service en vue de sa reconstruction est nécessaire.</p>	
--	--	--	--